

## Les autorités congolaises rapatrient près de 1.500 Burundais de Goma

VOA Afrique, 17 mars 2020 Les autorités congolaises ont rapatrié près de 1.500 Burundais en situation irrégulière à Goma, dans la province du Nord-Kivu. Il s'agirait des membres d'une secte fuyant des exactions dans leur pays d'origine, parmi lesquels il y aurait des personnalités impliquées dans un putsch manqué.

Le gouverneur du Nord-Kivu, Carly Kasivita Nzanzu, a déclaré à VOA Afrique que "ces Burundais n'avaient pas de statut de réfugiés mais ils ont osé, à la surprise des autorités, traverser la province du Sud-Kivu, frontalière avec le Burundi pour se masser à Goma", chef-lieu de sa province. "Ils se déclarent être une secte mystico-religieuse, 'Ezebya', en conflit avec l'Église catholique dont ils sont des dissidents et affirment fuir des exactions", a déclaré M. Kasivita. "Ce qui a fait fuir les habitants de Goma, c'est que ces Burundais soutenaient que la RDC est leur terre promise. Nous avons le devoir de faire respecter les lois de l'immigration car il y a une histoire entre le Congo et ses voisins et nous sommes encore victimes aujourd'hui pour avoir accepté des réfugiés rwandais dans notre pays en 1994", a expliqué le gouverneur. Les autorités, le service des migrations les ont d'abord ramenés de Goma à Kavivira, post-frontalier entre le Sud-Kivu et le Burundi, et ensuite vers leur pays. Selon une dépêche de l'AFP, les services de sécurité congolais auraient identifié des personnalités impliquées dans un coup d'État manqué au Burundi. "Nous avons reçu beaucoup d'appels du Burundi de gens qui affirment que leurs enfants ont été amenés de force en RDC, dans ce groupe, par des parents ou des proches, sans leur consentement", a affirmé M. Kasivita. Pour certains défenseurs des droits de l'homme, les autorités congolaises devaient quand-même tenir compte du droit humanitaire international pour assurer la protection de ceux de ces Burundais dont la survie dépend d'un asile. "Les autorités congolaises devaient examiner leur situation au cas par cas et voir s'il s'agirait que certains ont effectivement fui des exactions. Les rapatrier, comme cela a été fait, les met en danger alors que le droit international protège quiconque fuit son pays pour des raisons de survie," a estimé le coordonnateur du Comité des droits de l'homme et du Développement (CODHOD), Henri Christian Longendja. Les autorités congolaises ont connu une situation instable depuis les années 90 due, entre autres, par la présence de nombreux groupes armés et mouvements rebelles. Eddy Isango